

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

24 Juin 2020

Au Domaine de Morfondé

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres présents :

Mesdames Valérie COLIN, Brigitte HIEGEL,
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, François CHARRASSE, Philippe COLLOT, Philippe COUCHOUX, Jean-Claude DAIX, Claude DELFORGE, Bruno FOUCHET, Nasser GAMMOUDI, Gilbert MATHIEU, Jean-Pierre MEURILLON, François THISSERANT, Daniel VOISIN

Assistent :

Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Denis TURCK (Vice-président Délégué du District du VAL DE MARNE), Daniel GALLETI (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Christophe LAQUERRIERE (Animateur de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :

Mesdames Christine AUBERE (excusée), Joëlle MONLOUIS (excusée), Ghislaine YESLI KERRAD (excusée)
Messieurs Frédéric CHEVIT (excusé), Thierry MERCIER (excusé), Rosan ROYAN (excusé)

En ouverture de la séance, le Président souhaite la bienvenue aux membres du présent Comité et se réjouit de pouvoir à nouveau, dans le respect des consignes sanitaires, organiser des réunions du Comité de Direction en présentiel.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 03 JUIN 2020

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 03 Juin 2020.

COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2020/2021

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des classements des Championnats de D1 des Districts franciliens, et des propositions des Commissions d'Organisation quant à la composition des groupes 2020/2021 des Championnats Régionaux, lesquelles propositions tiennent compte :

- . Des désidératas des clubs présentés dans les délais,
 - . Des problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),
 - . Des distances à parcourir par les clubs,
- Et favorisent une répartition équilibrée des montants et descendants, et des équipes « réserves » au sein d'une même division,
- Adopte, sous réserve des éventuelles procédures en cours, la composition des groupes 2020/2021 des Championnats Régionaux suivants :
- . U20 (Elite 1 et Elite 2),
 - . U17 Régional,
 - . U15 Régional,
 - . Seniors du Dimanche Matin,
 - . Anciens,
 - . Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi (sauf la dernière division),
 - . Football d'Entreprise du Samedi Matin (sauf la dernière division),
 - . Futsal.

Le Comité arrête également la proposition de composition du Championnat National 3 2020/2021, laquelle est transmise au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur pour validation.

Championnat des Seniors Féminines de R3 F : modification dans la composition des groupes (suite au Comité de Direction du 03 Juin 2020)

Le Comité,

Après avoir pris connaissance de la demande de changement de groupe du RC JOINVILLE (R3 F/A),

Vu le motif invoqué,

Vu le procès-verbal de la Commission de Discipline du District du VAL DE MARNE du 02 Juin 2020,

Vu la composition de cette division adoptée par le Comité de ceans lors de sa réunion plénière du 03 Juin 2020 (poule A avec 12 équipes et poule B avec 11 équipes),

Intègre le RC JOINVILLE dans la poule B du Championnat des Seniors Féminines de R3 F, laquelle poule B sera ainsi composée de 12 équipes, la poule A passant donc à 11 équipes.

Mme COLIN n'ayant pas participé aux délibérations et à la décision.

Demandes de changement de groupe

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des demandes de changement de groupe formulées par la VGA SAINT-MAUR (Seniors R3/D), LE BARCA DE SAINT-DENIS (Championnat des Seniors Féminines R3/A) et le FC EVRY (Championnat U18 R3/C),

Dit ne pouvoir donner une suite favorable à ces demandes.

Des explications précises seront données aux clubs concernés.

LE CALENDRIER SPORTIF GENERAL 2020/2021

Le Comité prend connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2020/2021 pour les compétitions Jeunes et Seniors (Libre - Masculin et Féminin -, Futsal, Football Entreprise et Critérium).

Il est notamment relevé que :

- . Sur le calendrier Seniors Libre Masculin : il est présenté 2 options de calendrier pour le déroulement des 3 premiers tours de l'épreuve éliminatoire de la Coupe de France, le choix de l'une ou l'autre de ces options étant fonction du nombre de clubs engagés, étant rappelé que la crise sanitaire n'a pas permis d'effectuer, comme chaque saison, les deux premiers

tours sur la saison 2019/2020, et que la F.F.F. a réduit le nombre de clubs de notre Ligue qualifiés à l'issue de l'épreuve éliminatoire de 2 unités (9 équipes au lieu de 11 la saison dernière) ; dans les deux cas, il est observé que le premier tour de l'épreuve qui devrait principalement concerner des clubs de niveau départemental est fixé le dimanche 30 août 2020.

. Sur les calendriers Seniors Féminines Libre (R1 F) et Futsal Masculin (R1) : il est observé que les calendriers de ces deux Championnats seront très contraints compte tenu du nombre plus important d'équipes (suite à l'application de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 16 Avril 2020), et du maintien par la F.F.F. de la date butoir de fin du Championnat (le 15 Mai 2021 pour le Championnat de R1 F et la 2^{ème} semaine de Mai 2021 pour le Championnat Futsal de R1).

Afin de sensibiliser les clubs concernés sur ces contraintes, il est décidé d'organiser une réunion dans le courant du mois de Septembre 2020.

Au-delà de ces observations, il est relevé que les principes qui avaient guidé l'établissement des calendriers des deux dernières saisons, ont été reconduits pour la saison 2020/2021.

Le Comité entérine à l'unanimité le Calendrier Sportif Général 2020/2021 des Compétitions Jeunes et Seniors (Libre - Masculin et Féminin -, Futsal, Football Entreprise et Critérium).

VALIDATION DE LA COMPOSITION DU CRITERIUM REGIONAL U12 ET DU CRITERIUM INTERDEPARTEMENTAL U13 – SAISON 2020/2021

Un rappel des critères de participation au Critérium Régional U12 (pratique à 8) et au Critérium Interdépartemental U13 (pratique à 11) est préalablement effectué :

Critérium Régional U12 :

. Critère incontournable :

- Pour le niveau Elite : avoir une équipe U14 en R1 ou R2 (pour la saison N-1)
- Pour le niveau Espoir : avoir une équipe U14 en R1, R2, R3, ou D1 (pour la saison N-1)

. Critères secondaires (valables pour les deux niveaux) :

- Label Jeunes en cours de validité
- Engagement d'une équipe U13 F dans le Critérium départemental (pour la saison N-1)
- Nombre de licenciés U12 (pour la saison N-1)

Critérium Interdépartemental U13 :

. Critère incontournable : avoir une équipe U14 en R1 ou R2 (pour la saison N-1)

. Critères secondaires :

- Classement de l'équipe U14 R2
- Label Jeunes en cours de validité
- Engagement d'une équipe U13 F dans le Critérium départemental (pour la saison N-1)
- Nombre de licenciés U12 (pour la saison N-1)

Le Comité,

Après avoir entendu les explications du Directeur Technique Régional et du Secrétaire Général,

Entérine à l'unanimité les propositions de composition du Critérium Régional U12 et du Critérium Interdépartemental U13, lesquelles propositions prévoient notamment d'augmenter le nombre d'équipes participant à ces deux Critériums (39 équipes contre 30 en 2019/2020 pour le Critérium Interdépartemental U13 et 80 équipes contre 72 en 2019/2020 pour le Critérium Régional U12) et ce, eu égard à l'augmentation du nombre de clubs respectant les critères de participation à ces Critériums.

Pour ce qui concerne le Critérium Interdépartemental U13, au regard des attentes et du niveau des clubs et des joueurs concernés, le Président souhaite qu'une réflexion soit menée pour un changement de système de l'épreuve (passage d'un Critérium à un Championnat).

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE

Le Comité prend connaissance des propositions de modifications aux textes de la Ligue (cf. annexe « Modifications réglementaires ») et les adopte à l'unanimité (moins 1 abstention de JP MEURILLON sur le vote relatif à la modification à l'article 7 des Règlements des Championnats Seniors du Dimanche Matin et Anciens, l'intéressé précisant que la réglementation fédérale ne permet pas la participation de clubs de Football d'Entreprise à des compétitions régionales dites Libres, de sorte que la situation décrite dans l'exposé des motifs ne peut pas se produire).

Revenant sur la position de M. MEURILLON, le Président lui fait observer que :

. Depuis qu'il siège au sein du Comité Directeur de Ligue (soit depuis près de 12 ans), il a toujours adopté, sans formuler la moindre objection, la composition des groupes des Championnats Anciens et Seniors CDM au sein desquels figurent quelques clubs de Football d'Entreprise,

. Notre Ligue est la seule Ligue Régionale à proposer un Championnat Régional des Anciens et un Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin, qui plus est avec une telle pyramide (niveaux départemental et régional),

. S'il considère qu'un club de Football d'Entreprise ne peut pas participer à un des deux Championnats Régionaux précités en application du Statut du Football Diversifié, le District des YVELINES aurait dû obtenir l'accord de la Ligue pour permettre la participation de ces clubs au Championnat Départemental des Anciens et/ou au Championnat Départemental Seniors CDM ; or, il n'est pas sans ignorer que le Comité Directeur de Ligue n'a jamais donné son accord au District des YVELINES.

Au-delà de cette question de la participation de clubs de Football d'Entreprise aux Championnats Départementaux des Anciens et du CDM, le Président précise qu'une réflexion devra être menée sur l'offre de pratique de ces Championnats au niveau régional.

Championnat des Seniors Féminines de D1 F

M. MEURILLON informe le Comité qu'à ce jour, 16 équipes sont engagées dans le Championnat des Seniors Féminines de D1 F du District des YVELINES pour la saison 2020/2021 ; ce nombre d'équipes ne permettant d'organiser le Championnat ni avec une seule division, ni même avec deux divisions, il est envisagé de proposer une nouvelle formule en deux phases.

Dès lors, il souhaite savoir si dans le cas de l'organisation du Championnat en deux phases, le club classé premier de la phase d'accession pourra accéder au R3 F la saison suivante.

Le Président rappelle que les règles d'accession des Championnats Départementaux de D1 des Districts en Ligue doivent être identiques sur tout le territoire, selon le même déroulement du Championnat, et ce, afin d'éviter les contestations en fin de saison.

Néanmoins, afin de permettre au plus grand nombre de jouer, et d'aboutir à la détermination de règles communes, le Président invite M. MEURILLON à se rapprocher des autres Présidents de District afin d'échanger sur cette question de l'évolution de l'organisation des Championnats Départementaux de D1 F.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* Point sur les demandes de licences 2020/2021

Il est préalablement rappelé que la F.F.F. a ouvert la saisie des demandes de licences 2020/2021 le 04 Juin 2020.

Le Comité relève qu'au 23 Juin 2020, la Ligue a enregistré 12 102 licences dont :

- . 3 302 licences dans la catégorie « Dirigeant »
- . 2 452 licences dans les catégories « Senior » et « Senior Vétéran »
- . 1 939 dans le Football d'Animation

Il est enfin observé que 40% des licences enregistrées à ce jour ont été demandées via le processus de « licence dématérialisée ».

* Crise sanitaire COVID-19 : décision du Conseil d'Etat

Le Comité prend connaissance de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 11 Juin 2020 au terme de laquelle la demande des clubs quant à la suspension de l'exécution de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 16.04.2020 (arrêt des championnats amateurs au 13 mars 2020 et détermination des règles relatives au classement, aux accessions et aux relégations), a été rejetée.

* Assemblée Fédérale du 26 Juin 2020

Le Comité est informé de la tenue d'une Assemblée Fédérale par voie de visioconférence le Vendredi 26 Juin prochain à 11h00.

Figurent à l'ordre du jour de cette Assemblée Fédérale :

- . L'adoption de la Convention entre la F.F.F. et la L.F.P. et du Protocole d'accord financier entre la F.F.F. et la L.F.P.,
- . Le rapport du Comité Exécutif de la F.F.F. afin de rendre compte des décisions liées à l'épidémie de Covid-19 (Procès-verbaux du 25 Mars 2020, du 03 Avril 2020, du 16 Avril 2020, du 28 Avril 2020 et du 11 Mai 2020).

Il est précisé aux membres de la délégation de la Ligue que :

- . Un guide de connexion au logiciel TEAMS leur a été envoyé le 23 Juin dernier,
- . Les modalités de connexion vont leur être adressées par mail au plus tard la veille de l'Assemblée.

* Point sur les procédures en cours

Le Comité prend connaissance des procédures en cours ayant un impact sur les compétitions régionales :

- Contentieux devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F. :

- . US TORCY : contestation de la relégation de son équipe première en R1
- . FC ST-LEU : contestation de la relégation de son équipe première en R1
- . FC PARISIS : contestation de la relégation de son équipe première en D1
- . RC JOINVILLE : contestation de la relégation de son équipe U14 en R2
- . PARIS 13 ATLETICO (ex-FC GOBELINS) : contestation de la non-accession de son équipe Seniors F en R3 F

- Contentieux devant le C.N.O.S.F. :

- . AS MEUDON : contestation de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 12.05.2020 (match AS MEUDON / FC MONTFERMEIL – U18 R1).

* Point sur l'état des paiements du relevé compte-club arrêté au 31 Mars 2020 et sur le retour des dossiers d'engagement

Le Comité prend connaissance de l'état des paiements du relevé de compte-club arrêté au 31 Mars 2020, lequel relevé est à la disposition des clubs dans Footclubs depuis la mi-Mai 2020 ; à ce jour, 42% de la somme due par les clubs au titre de ce relevé a été encaissée.

Pour ce qui concerne le dossier d'engagements 2020/2021 qui a été mis à disposition des clubs dans l'Extranet à compter de la mi-Mai 2020, 656 clubs ont clôturé et réglé leur dossier

à ce jour, tandis que 219 clubs ont clôturés leur dossier mais ne l'ont pas encore réglé. 185 dossiers sont en cours d'établissement.

* Réunion « Président de Ligue - Présidents de District » : retour sur la réunion du Samedi 13 Juin 2020

Le Comité est informé de la tenue d'une réunion « Président de Ligue - Présidents de District » le Samedi 13 Juin dernier dont l'objet unique était de présenter la nouvelle organisation administrative de la formation (Certificats Fédéraux de Football, Formation Initiale en Arbitrage et Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants) sur le territoire francilien, sous l'égide de l'IR2F, étant rappelé que notre Ligue a été sanctionnée d'un malus de 20 000 € par la L.F.A. sur les Contrats d'Objectifs 2019/2020 en raison de la non-régionalisation de l'offre de formation.

Concrètement, les formations seront centralisées, au niveau administratif, par l'IR2F de la Ligue mais elles continueront à se dérouler localement au niveau départemental.

Dans ce cadre-là, des rétrocessions aux Districts sur les coûts de ces formations ont été arrêtées. Un document de synthèse est remis en séance aux membres du Comité.

* Information sur le dispositif « Chèques Sport »

Par mail du 12 Juin 2020, la Région Ile-de-France a informé la Ligue de son souhait de s'engager aux côtés des clubs sportifs franciliens participant à la vie d'un village ou d'une ville ; à ce titre, elle a sollicité les Maires d'Ile-de-France afin qu'ils lui fassent remonter les clubs qu'ils souhaitaient voir bénéficier du dispositif « Chèques Sport ».

Ainsi, la Région nous a transmis, pour observations, la liste des clubs proposés par les communes pour le football.

Cette liste sera transmise aux Districts franciliens pour observations.

* Collège des Présidents de Club : retour sur la réunion du Lundi 22 Juin 2020

Le Président revient sur la réunion du Collège des Présidents de Club qui s'est déroulée, par voie de visioconférence, le Lundi 22 Juin dernier ; 16 Président(e)s de Club ont participé à cette réunion au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

- . Le point sur les décisions prises pendant la crise sanitaire
- . Le calendrier de la Coupe de France : présentation des scénarios envisagés
- . Le Fonds National de Solidarité et le Fonds Régional de Solidarité
- . Les Compétitions : la régionalisation du Championnat U20 / le déroulement des rencontres du Championnat Régional Seniors le samedi
- . Echange sur la reprise d'activité dans les clubs

* Mouvements dans les commissions

- Candidatures à la fonction de délégué national

Pour la saison 2020/2021, l'effectif des délégués nationaux de notre Ligue est de 17 (+1 par rapport à la saison 2019/2020).

Compte tenu de l'arrêt de 2 délégués, notre Ligue doit proposer à la F.F.F. 3 délégués.

Ainsi, sur proposition de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués, le Comité propose à la F.F.F. :

- . M. Jean-Marc DENIS
- . M. Nicolas FORTIER
- . M. Eric OUCHENE

- Nominations de délégués de Ligue :

Sur proposition de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués, le Comité nomme, à l'unanimité (1 Abstention : F. CHARRASSE), en qualité de délégué de Ligue :

- . Mme Sofia GOMEZ
- . M. Alain BUITRON

. M. Bara DIOUF

Et maintien en qualité de délégué stagiaire :

. M. Omar BETTAHAR

. M. Michel MORREELS

. M. Florian VANDEWAETER

- Délégués stagiaires remis à la disposition de leur District

Sur proposition de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués, le Comité décide de remettre à la disposition de leur District d'appartenance les délégués stagiaires suivants :

. Mme Alida MOUEGNI

. M. Benamar MEDHI

- Nomination d'observateurs en arbitrage :

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le Comité nomme en qualité d'observateur en arbitrage :

. M. Michel NIEGARDOWSKI (observateur d'arbitres à 11)

. M. Cristian MORAR (observateur d'arbitres Futsal)

- Démissions :

Le Comité prend acte de la démission de :

. M. Jérôme NGUYEN de ses fonctions de membre de la Commission Régionale de l'Arbitrage et d'Observateur en arbitrage Futsal,

. M. Telmo FERREIRA de sa fonction d'observateur en arbitrage,

. M. Dominique GODEFROY de sa fonction d'observateur en arbitrage ; ce dernier poursuivant son activité au sein de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Et les remercie pour leur engagement en faveur du football francilien.

* Nomination des Commissions Régionales

Sur proposition de son Secrétaire Général, le Comité décide de proroger le mandat des Commissions Régionales jusqu'au 31 Décembre 2020.

* Demandes d'honorariat

Le Comité,

Vu la demande d'honorariat formulée par M. Bernard MEUNIER au titre d'ancien arbitre,

Vu l'article 37 du Statut de l'Arbitrage,

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage,

Nomme M. Bernard MEUNIER en qualité d'arbitre honoraire.

* Demandes de renouvellement de carte d'arbitre honoraire

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2020/2021 à :

. M. Pascal SAUTON

. M. Jean-Claude CHARLES

. M. Jean-Luc LECLERC

* Mouvements au sein du Personnel de la Ligue

Le Président fait un point des derniers mouvements au sein du Personnel de la Ligue :

- Départs à la retraite de MM. Gérard PRETAVOINE (service Licences) et Marc BOUSCHBACHER (service des compétitions)

- Départ de M. Emmanuel BLAZEIX (Correspondant Régional Informatique) ; le recrutement d'un successeur est en cours de finalisation.

- Arrivée de Mme Mélanie D'ANDRADE (prise de poste le 1^{er} Juillet 2020 au sein de l'IR2F) en remplacement de Mme Dominique TARDIEU.

- Arrivée de M. Thibault FLEURY (prise de poste le 1^{er} Septembre 2020) en remplacement de M. Marc BOUSCHBACHER.

- Recrutement de M. Eric POULAT en qualité de C.T.R.A. (prise de poste le 06 Juillet 2020).

* Mouvements dans les clubs

- Affiliations

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

BLACK STARS (93) - *Championnat des Vétérans.*

BONDY CECIFOOT CLUB (93) - *Hors championnat*

Sous réserve de réception de l'attestation sur l'honneur.

ASSOCIATION DE FORMATION ET D'EDUCATION DU FOOTBALL (94) – *Championnat Jeunes et Seniors.*

ETOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY (94)

Clubs Futsal

MANTES FUTSAL KISSMAN CLUB (78)

NOISY TOUS UNIS (93)

SCHOOL SPORT EVENT (93)

FUTSAL DE NEUILLY (93)

BERCY FOOTBALL CLUB (94) - *Sous réserve de règlement des sommes dues.*

VERS L'AVANT (94)

FIVE STAR VALENTON (94)

MY SARCELLES FUTSAL (95)

- Reprise d'activité pour 2020/2021

Le Comité prend acte de la reprise d'activité des clubs suivants :

Clubs Libres

544496 : CORMEILLES EN VEXIN F.C. (95)

582267 : JEUNESSE SPORTIVE DE PARIS (93)

- Fusions

Le Comité entérine les projets de fusion suivants :

TROIS VALLEES FC (550138) – BRUYERES A.S. (581151) – District de l'ESSONNE

Fusion absorption.

Club absorbant : TROIS VALLEES F.C.

Club absorbé : BRUYERES A.S.

Pas de changement de titre du club absorbant.

Sous réserve de régularisation des sommes dues aux instances et de réception des récépissés de déclaration en Préfecture pour la dissolution de BRUYERES A.S. et du P.V. de l'Assemblée Générale de TROIS VALLEES F.C..

ENTENTE JEUNES DU STADE (551 989) – FC PARIS NORD (550 713) – District du VAL DE MARNE

Fusion absorption.

Club absorbant : ENTENTE JEUNES DU STADE

Club absorbé : PARIS NORD F.C.

Le club absorbant change de titre et devient ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII.

Sous réserve de réception du récépissé de déclaration en Préfecture de dissolution de PARIS NORD F.C..

INTERCOMMUNAL DU LOING F.C. (542798) – OLYMPIQUE MONCOURT FROMONVILLE (539769) – District de la SEINE-ET-MARNE

Fusion absorption.

Club absorbant : INTERCOMMUNAL DU LOING F.C.

Club absorbé : OLYMPIQUE MONCOURT FROMONVILLE
Le club absorbant change de titre et devient OLYMPIQUE DU LOING.

- Changements de titre

Le Comité prend acte des changements de nom des clubs suivants :

Clubs Libres

532 133 : BOBIGNY A.F. devient FOOTBALL CLUB 93

542 451 : AMICALE DU MBOA devient ASSOCIATION SPORTIVE DU MBOA (92)

- Sorties de club omnisports

Clubs Libres

VARENNES A.S. (590 521)

Le Comité,

Vu la demande de dissolution de la Section Football de VARENNES A.S. et l'accord pour le transfert des droits sportifs,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de VARENNES A.S. à l'issue de la saison 2019/2020, vers le nouveau club, VARENNES F.C., ladite Section Football étant dissoute.

JOUARRE A.S.M. (524 330)

Le Comité,

Vu l'inactivité de l'association JOUARRE A.S.M.,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par cette association vers l'association JOUARRE F.C..

- Cessations définitives d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Clubs Foot Entreprise

600 349 : AXA SPORTS (94)

681 919 : SNIE F.C. (77)

Club Futsal

560 305 : FOOT ET DANSE SANS FRONTIERES (95)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION REGIONALE DE LABELLISATION (LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL ET LABEL JEUNES FUTSAL)

Le Label Ecole Féminine de Football

Le Comité,

Pris connaissance de la proposition de la Commission Régionale de Labellisation sur le respect des critères de l'Ecole Féminine de Football par les clubs candidats,

Propose à la L.F.A. d'attribuer le titre d'Ecole Féminine de Football comme suit (cf. annexe « Labels »).

Les dossiers des clubs concernés sont transmis à la L.F.A. pour décision quant à l'attribution du titre d'Ecole Féminine de Football.

Le Label Jeunes Futsal

Le Comité,

Pris connaissance de la proposition de la Commission Régionale de Labellisation sur le respect des critères du Label Jeunes Futsal par les clubs candidats,

Propose à la L.F.A. d'attribuer le Label Jeunes Futsal comme suit (cf. annexe « Labels »).

Les dossiers des clubs concernés sont transmis à la L.F.A. pour décision quant à l'attribution du Label Jeunes Futsal.

PLANNINGS D'ACTIVITE DE LA LIGUE

Planning général de la Ligue

Le Comité prend connaissance du planning des réunions de la Ligue, notamment du Comité de Direction) pour la saison 2020/2021.

Planning des actions de l'Equipe Technique Régionale

Le Comité prend connaissance du planning prévisionnel des actions techniques pour la saison 2020/2021 dans les domaines suivants :

- . Les réunions de coordination technique ;
- . Le parcours d'excellence sportive (détections et sélections) ;
- . La formation initiale et continue des éducateurs ;
- . Le développement et l'animation des pratiques.

Planning des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Le Comité prend connaissance du planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021 (formation continue des arbitres, réunions d'informations et tests physiques).

Il est rappelé que s'agissant de prévisionnels, ces plannings sont susceptibles d'être modifiés.

QUESTIONS DIVERSES

JP MEURILLON

. Dans le cadre de l'organisation de la Formation Initiale en Arbitrage à compter de la saison prochaine, se demande qui fournit le livret du stagiaire aux candidats.

Il est précisé que la régionalisation de l'offre de formation n'a pas d'incidence sur ce point ; à l'instar de ce qui devait être fait les saisons précédentes, il appartiendra donc aux Districts de fournir ledit livret.

. Revient sur l'information donnée lors de la réunion sur la régionalisation de l'offre de formation, relative aux repas, et rappelle que, selon les horaires de la formation, la fourniture d'un repas est obligatoire pour les mineurs qui y participeront.

N. GAMMOUDI

. Revient sur la dernière communication du S.N.A.A.F..

. Revient sur la réunion du Collège des Présidents de District qui s'est déroulée le 22 Juin dernier.

. Fait un point de la reprise d'activité du District (reprise en présentiel des salariés à compter du 1^{er} Juillet / accueil des clubs sur rendez-vous en raison de la fermeture du siège au public).

P. COLLOT

. Fait un point de la reprise d'activité du District (reprise en présentiel des salariés / accueil des clubs sur rendez-vous en raison de la fermeture des locaux au public).

. Revient sur les questions des clubs quant à la reprise de l'activité sportive et à la possibilité d'un report de la fin de la période normale des changements de club (réglementairement fixée au 15 Juillet).

F. THISSERANT

. Revient sur la dernière réunion de la Commission Fédérale du Fafa au cours de laquelle il a notamment été abordé la question de l'évolution du dispositif Fafa Transport.

D. GALLETTI

. Dates des examens fédéraux : du 11 au 13 Septembre 2020 au CNTFS à Clairefontaine.

C. LAQUERRIERE

. Se réjouit de la décision du présent Comité quant à la nomination de nouveaux délégués dont il est convaincu qu'ils donneront pleinement satisfaction.

JC DAIX

. Revient sur la réunion de la Commission Régionale Technique qui s'est déroulée sous forme d'une visioconférence le Samedi 20 Juin dernier et se réjouit de la présence de l'ensemble des Districts.

J. SANDJAK

. Revient sur le projet d'accompagnement juridique « Ligue – Districts » proposé par le Cabinet de Me DOMAT.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Ahmed BOUAJAJ